



Ariège - Pyrénées

DECISION DU MAIRE
N°2023-105
Dépannage et réparation du chariot élévateur manitou_EURL CSEM

Le Maire de la Commune de Saverdun,

VU le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,
VU la délibération n°2020-032 du 13 juin 2020 lui délégrant la faculté de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la panne du chariot élévateur manitou MT1335 série 191419

Décide

Article 1^{er} : L'offre de réparation du chariot élévateur manitou MT1335 série 191419 est acceptée dans les conditions suivantes :

- Nature de la réparation** : intervention sur chantier, intervention et remplacement durite, flexibles, fixation de pompes de transmission hydrostatique....
- Prestataire** : EURL C.S.E.M. 2, impasse des Lilas 31560 Calmont
- Montant des travaux** : 4 727.11 € HT, soit 5 672.53 € TTC

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera faite à Monsieur le Trésorier Municipal.

Fait à Saverdun, le 18 septembre 2023.

Le Maire,

Philippe CALLEJA

